



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de la fonction publique

Question écrite n° 6072

#### Texte de la question

M Emile Koehl partage le point de vue exprimé par le premier ministre le 20 octobre 1988 à Paris lors de la remise du prix du manager de l'année sur la modernisation du fonctionnement de l'administration, à l'occasion de laquelle il précisait notamment que les fonctionnaires doivent pouvoir exprimer leur sens de l'initiative et de la responsabilité et que le métier de fonctionnaire, ce n'est pas seulement d'obéir, c'est aussi de prendre des initiatives. Il rappelle que dans *Le Nouvel Observateur*, date 18 - 24 décembre 1988, le premier ministre affirme que la « fonction publique sait mal promouvoir les meilleurs. Il faut créer un système d'évaluation accepté et reconnu ». Ce diagnostic étant posé, il demande à M le ministre de la fonction publique et des réformes administratives quel remède il compte prendre pour améliorer cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La circulaire du Premier ministre en date du 23 février 1989, publiée au Journal officiel du 24 février 1989 et relative au renouveau du service public, retient un ensemble d'orientations qui s'articulent autour des axes suivants : une politique de relations du travail renouée ; une politique de développement des responsabilités ; un devoir d'évaluation des politiques publiques ; une politique d'accueil et de service à l'égard des usagers. Ces orientations sont assorties d'un programme d'action pour les mois à venir ; elles devraient conduire à donner aux agents publics, comme le souhaite l'honorable parlementaire, davantage d'initiatives et de responsabilités. Il est rappelé, en outre, que chaque fonctionnaire fait d'ores et déjà l'objet d'une notation tendant à l'évaluer par référence à plusieurs éléments, en particulier la compétence professionnelle, le rendement et la conduite dans le service. Cette notation est appelée à exercer une influence importante à plusieurs étapes du déroulement de la carrière des fonctionnaires. La mise en place d'un système moderne d'évaluation, avec entretiens périodiques, fixation des objectifs et évaluation des résultats, qui viendrait compléter le système actuel de notation, peut également être envisagée. Certains départements ministériels, notamment les PTT et l'équipement pour leurs cadres, se sont d'ailleurs déjà engagés dans cette voie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Koehl](#) ◊ [mile](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6072

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire :** fonction publique et réformes administratives

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3506